Le Nord

Administration de la CROIX DU NORD, 15, rue d'Angleterre

CONDITIONS

Par la Poste, Un An. . . . . 20 francs.
Six Mois . . . . . 10 —
Trois Mois. . . . . 5 —
Départem. non-limitrop. et Etrang., *port en sus*

PUBLICITÉ

Annonces. . . . . la ligne 0.30
Réclames. . . . . — 0,60
Faits-divers . . . . . — 1,20
Chronique locale . . . . . — 3,50

Etrennes aux Expulsés

Association des anciens élèves des Frères de Saint-André fortes affranchies à 0,01 au lieu de 0,05 16 fr. 75

QUESTION
ouvrière, économique et politique

Tandis que beaucoup de petits commerçants nous remercient pour notre campagne contre le monopole municipal des pompes funèbres, quelques-uns de nos amis s'en étonnent :

— Au fond vous avez raison, disent-ils. Mais pourquoi vous acharner ainsi dans une cause où les intérêts religieux n'ont plus rien à voir ? Laissez les intéressés se débrouiller.

D'abord, il est vrai que les intérêts religieux ne sont plus mêlés à la question des pompes funèbres. La dernière loi a eu soin de spécifier, par une de ces exceptions monstrueuses qu'on trouve maintenant dans toutes les décisions du législateur, que les « fabriques et consistoires » seuls, seront *exclus du droit de soumissionner* pour les frais extérieurs des funérailles.

Ce n'est donc pas une question religieuse qui est en jeu, c'est une question ouvrière, économique et politique ; et ces questions n'ont jamais trouvé ce journal indifférent.

Question *ouvrière*, parce qu'il s'agit du gagne-pain de milliers d'ouvriers.

Savez-vous, par exemple, combien il se fabrique de cercueils rien que dans la ville de Lille ?

Près de 5.000 en moyenne par an. Supposez que la Ville prenne le monopole des fournitures funéraires, voilà 5.000 cercueils qui seront fabriqués par la menuiserie municipale (!!!) ou par quelque gros adjudicataire soit de la ville, soit des environs, et tous les petits menuisiers établis seront débouté.

Or, il y a une foule de petits patrons menuisiers qui ne pourraient garder leurs ouvriers dans la morte saison, si la mort, qui n'a pas de saison, hélas ! ne leur permettait pas de leur donner du travail en fabriquant les bières de la clientèle et du quartier.

5.000 cercueils à 20 fr. l'un, en moyenne, cela fait 100.000 fr. de travail retiré à la concurrence et concentré en un seul atelier.

Au point de vue envrier, c'est énorme, et nous avons vu qu'il en est de même pour les tapissiers.

Question *économique* aussi, car il s'agit d'un monopole. Or, nous sommes rongés par les monopoles. Rien ne paralyse l'activité commerciale comme ces *trusts* légaux, ces accaparements monstrueux, qui font de l'Etat ou de la Cité des industriels, des marchands, des fournisseurs sans concurrence.

Voyez quel mouvement plus grand dans les affaires si nous avions, comme en Belgique, le fabrication et la vente libres des tabacs, des allumettes, des poudres de chasse, etc.

Et puis, quel recours possible pour les consommateurs vis-à-vis de l'Etat ou de la Ville exerçant un monopole ? Ils se heurtent à l'indifférence, à la routine du fournisseur unique qui ne craint nulle concurrence et se moque des réclamations.

Quand la Ville aura le monopole de la fourniture des tentures, des cercueils, des couronnes, des voitures et des corbillards, quel recours aura-t-on si ses tentures ne sont que des loques, si ses cercueils ne sont que des caisses d'emballage, si ses couronnes sont mal faites et ses voitures malpropres ?

Aucun, tandis que les entreprises privées, jalouses de garder leur clientèle, s'efforceront de la bien servir. Et si la client n'est pas satisfait il s'adressera ailleurs.

La municipalité socialiste de Catane (100.000 hab.) en Sicile, s'est arrogé récemment le monopole de la fabrication du pain.

Au bout de peu de temps on remarque qu'il manquait 75 grammes à chaque kilog. de pain ; ce qui faisait sur une fourniture quotidienne de 60 000 kilog. une fraude de 4.500 kilog. de pain par jour.

Eh bien ! Les consommateurs eurent toutes les peines du monde pour faire cesser cette flibusterie éhontée. Ils se heurtèrent à l'inertie têtue du monopole municipal et durent presque faire une révolution.

Avec des boulangers libres et concurrents l'abus n'eut pas duré 24 heures !

Et puis, on sait ce que vaut la Ville ou l'Etat producteurs au point de vue du rendement.

Nous avons eu la « cavalerie municipale » à Lille. La première réforme que durent élaborer nos édiles au lendemain du départ des socialistes fut de renoncer à cette coûteuse entreprise et de mettre la cavalerie à la réforme.

Au point de vue économique, tout monopole coûte plus cher que la production libre et fournit moins bien qu'elle.

Voilà la vérité économique.

, Question *politique* aussi, car nos amis, j'imagine, n'ont aucun intérêt à se mettre à dos tant de citoyens intéressés au maintien de choses qu'evaient laissé s'établir les Fabriques.

Et la liberté commerciale, la défense du petit commerce ne sont-ils pas les articles essentiels de leur programme ?

Nous souhaitons leur maintien au pouvoir non seulement parce qu'ils sont nos amis, mais surtout parce que leur présence est une garantie de bonne gestion des affaires.

Or, pour garder la confiance des électeurs, les édiles ne doivent pas seulement être intègres et justes, ils doivent aussi être avisés en évitant toute mesure impolitique froissant inutilement des intérêts respectables.

Inutilement, disons-nous, et c'est ce que nous prouverons dans un prochain article.

DEM.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
des Dames et des Jeunes Filles
A ROUBAIX

M. le professeur Lecigne a terminé la série de ses conférences par une étude sur le théâtre d'E. Augier. Il a commencé par en dégager la philosophie dominante. E. Augier se trouvait en face d'une société qui tournait de plus en plus à l'unique passion et au seul culte de l'argent. La Bourse était le temple qui remplaçait tous les autres ; l'argent faisait écho à la jeunesse, obstacle au mariage ; il ravageait surtout les consciences et les mœurs. Sa comédie sera donc la satire du dieu nouveau, de la religion du trois-pour-cent.

La passion de l'argent rend l'homme ridicule : c'est le thème du *Gendre de M. Poirier*. M. Poirier, après avoir gagné quelques millions sou par sou, s'entête de vanités politiques et mondaines, donne sa fille pour avoir un blason et sort grotesque jusqu'aux oreilles d'une aventure qui a failli finir en drame. La passion de l'argent ruine la famille : c'est le sujet de *Maître Guérin*, l'histoire d'un fripon qui déshonore son foyer, bouleverse sous son toit toutes les âmes et blesse toutes les tendresses pour assouvir sa soif de l'or. La passion de l'argent ruine l'ordre social : lisez les *Effrontés*, tableau lugubre où l'on voit l'aigrefin Vernouillet s'emparer de la presse par l'argent, et, par la presse, se faire un jeu de l'honneur des individus et de la probité nationale.

La seconde partie de la conférence a été une étude d'art. Comment E. Augier conçoit un caractère et comment il le trace. M. Lecigne a répondu à la question en analysant un caractère de mère (Mme Guérin) et un caractère de jeune fille (Francine Desroncerets).

Ainsi se termine la première série des conférences à la *Société des Familles*. Ces études de littérature française n'auront pas été inutiles au grand public roubaisien. La femme a droit à la culture de son intelligence ; elle a de plus une mission d'éducatrice. Il faut qu'elle sache pour diriger ses lectures et les lectures du foyer. Dans la promiscuité de la librairie actuelle, elle doit être à même de faire un choix sévère qui s'inspire, non seulement du mérite littéraire des œuvres, mais encore de leur qualité morale et religieuse. Un peu partout, on comprend aujourd'hui cette nécessité et un mouvement se dessine chaque jour dans ce sens. Le premier essai tenté dans le ville de Roubaix est couronné.

M. le chanoine Lootens succèdera dans huit jours à M. Lecigne. Il est assez connu dans notre ville pour qu'il ne soit pas besoin de le présenter et que nous lui promettions le plus grand succès.

Nous croyons faire plaisir à nos lecteurs en annonçant qu'une Société d'artistes chrétiens, les *Cornéliens*, donne dimanche prochain à Lille, au profit du patronage Saint-Stanislas, en la salle de la Société Industrielle, une représentation de la comédie d'E. Augier, le *Gendre de M. Poirier*.

GAZETTE du NORD

— Nous apprenons avec le plus vif regret la mort de **M. Aimé Desmytière**, ancien conseiller général et ancien maire de Cassel, décédé lundi matin, à Cassel, à l'âge de 85 ans.

Pendant près de cinquante ans, cet homme de bien consacra son existence au service de ses concitoyens et à la défense des idées de conservation religieuse et politique. Successivement membre du Conseil d'arrondissement d'Hazebrouck, dont il fut vice-président et du Conseil général du Nord, maire de la ville de Cassel, il sut, au cours d'un demi-siècle, pendant lequel il garda ces fonctions sans interruption aucune et sans jamais avoir de concurrent, acquérir la respectueuse estime de tous ses administrés et de tous ses électeurs. A diverses reprises, on lui a offert des mandats plus élevés qu'il déclina toujours, voulant rester au milieu de ses concitoyens du canton de Cassel, auxquels il désirait se dévouer tout entier.

En se retirant de la vie publique, au mois de mars 1896, il leur adressait un adieu touchant, où il exprimait sous une forme particulièrement vive ce patriotisme local, si développé dans nos Flandres françaises :

« Jusqu'au dernier souffle de ma vie qui a été déjà longue, disait-il, je ferai des vœux pour la prospérité de notre chère cité et pour le bonheur des Casséliote. »

Ses concitoyens lui avaient simplement rendu l'affection qu'il leur portait, et l'annonce de la mort du respectable M. Desmytière a produit à Cassel une émotion unanime et des plus vives.

La défunt personnifiait les traditions robustement fidèles aux grands principes d'ordre, de liberté et d'indépendance des hommes de la génération à laquelle il appartenait et qui furent les compagnons des luttes et des victoires du regretté M. Ignace Pilchon. Une des derniers, il disparaît, mais sa mémoire, entourée du pieux respect de ceux qui l'ont connu et aimé, adoucira la douleur de descendants dignes de lui.

Nous présentons l'assurance de nos plus sincères condoléances à sa vénérable veuve Mme Desmytière-Moreël, à son fils, M. Albert Desmytière, ancien magistrat démissionnaire, ancien bâtonnier du barreau de Boulogne ; à sa fille, Mme de Forceville, qui vient, il y a quelques jours, d'être cruellement éprouvée par la mort prématurée de son mari, ainsi qu'à ses petits-enfants, M. et Mme Jules Dansette, M. et Mme Hubert Dansette, M. et Mme Pierre-André Moleux.

Les funérailles auront lieu jeudi prochain, en l'église de Cassel. Nous croyons savoir que, sur le désir de la famille, aucun discours ne sera prononcé sur la tombe.

— A **LILLE**, de **Jeanne Osteux**, fille de M. et Mme Louis Osteux, décédée à l'âge de trois mois et demi.

— A **ROUBAIX**, de **Mlle Jenny Dubrulle**, fille de M. Jean Dubrulle, industriel, commandant de l'armée territoriale, décédée, dimanche, à l'âge de 19 ans.

— A **ESTAIRES**, de **M. Louis Blanquart-Lecomte**, négociant, décédé subitement samedi à l'âge de 71 ans.

M. Blanquart, malgré son âge, était encore très valide et rien ne faisait prévoir une fin si prématurée. Rentrant chez lui, il se sentit indisposé ; il s'affaissa et mourut presque aussitôt.

Ancien maire d'Estaires, ancien capitaine des pompiers, le défunt jouissait de l'estime et de la considération générales.

Il laisse un fils et trois filles, dont une a épousé M. Plouvier, bresseur à Steenwerck.

— A **DOUAI**, de **Mme Lavoix**, née **Alice Saint-Pair**, femme de M. Lavoix, conseiller à la Cour ;

— De **Mme Watelle**, née **Angélique Laouët**, femme de M. J. Watelle, docteur en médecine.

— A **DENAIN**, de **M. Ernest Demory**, chef de comptabilité aux anciens ateliers Cail.

L'enterrement aura lieu mardi, à 10 heures, en l'église Saint-Martin.

— Hier lundi, à 8 h. 1/2, ont eu lieu, en l'église Saint-Sauveur, à **LILLE**, les funérailles de **Jean Devos**, 12 ans 1/2, élève du cours commercial de l'externat St-Louis et fils de M. Jean Devos, serveur. Une foule nombreuse et recueillie avait voulu, en cette douloureuse circonstance donner une preuve de sympathie aux parents qui jouissent d'ailleurs d'une si grande estime.

Une députation de l'école St-Etienne où Jean Devos avait terminé ses premières études, et les élèves du cours commercial de l'externat Saint-Louis, ont accompagné jusqu'au cimetière les restes de leur regretté condisciple, enlevé si prématurément à leur affection. Sur la tombe, Marcel Ferrand, au nom de tous ses camarades, a adressé un dernier adieu au cher petit défunt.

Nous sommes heureux de reproduire ses paroles :

A notre regretté camarade Jean Devos !

C'est avec une grande émotion et le cœur brisé que je viens, en nom de ses condisciples et de ses amis, t'adresser au bord de cette tombe un suprême et dernier adieu.

Il y a quelques mois à peine, en octobre dernier, tu étais admis à suivre notre cours supérieur de la section commerciale préparatoire.

Bien que fatigué déjà par la maladie qui t'avait retenu au foyer pendant les dernières vacances, tu vins à nous avec une rare bonne volonté et une énergie peu commune. De toute ton âme tu te mis au travail ; jamais la funeste dissipation ne réussit un moment à distraire ton attention ; toujours appliqué, toujours docile, pleux comme un ange, te étais parmi nous un modèle ; nous aimions ta compagnie comme on aime celle d'un ami ; ta bonté, ta douceur, tes prévenances avaient gagné nos cœurs d'enfants et nous bénissions Dieu de nous avoir donné un tel trésor.

Hélas ! il devait à peine nous être montré à nous surtout qui, avec toi ami regretté, devions ensemble suivre une première année d'études complémentaires destinées à nous rendre plus accessible l'entrée de la carrière commerciale. Ensemble quelquefois nous rêvions de bonheur, nous escomptions cette vie que notre jeune âge dans son illusion, colore de teintes jolies et rientes. Mais parfois aussi une espèce de métancolie jetait sur ta physionomie d'habitude si sereine, un air de tristesse, comme un regret de ne pouvoir te joindre à nos ébats aux heures de récréations, et surtout de devoir interrompre et fréquemment tes chères études.

Comme un pressentiment, il te semblait, cher ami Jean, que tu ne devais pas, ici-bas, tracer un long sillon : tes pensées t'élevaient vers le ciel, où, si tôt, tu devais recevoir l'éternelle couronne. Tu n'as pas craint la mort, tu lui as souri avec le calme de l'innocence et la confiance de l'Enfant qui retourne à son Père. A ta mère malade et désolée que tu aimais avec une indéfinissable tendresse, tu disais : « Moi, mère, je puis mourir ; mais toi, non, non,.. ne dois-tu pas soigner mes frère et sœurs et père si éprouvé et si accablé du travail »

Quelques heures avant ton trépas, tu l'embrassais avec effusion, et, t'arrachant à grand peine de son étreinte maternelle, tu lui renouvelais ton affection si sincère et si filiale.

Rien en ce moment n'était dit que tu étais si seul de ton Eternité et que, pour la dernière fois, tu avais senti sur ton front l'inexprimable baiser d'une mère. Hélas ! tu ne devais plus voir le matin ; et, descendant au parterre de la vie, l'Ange de la mort a voulu te cueillir, fleur radieuse, dans toute la fraîcheur de ton printemps ! Dans un suprême effort, pour appeler le respiration qui allait s'affaiblissant, ton âme généreuse, pure et affectueuse s'exhala dans un dernier soupir.

Cette cruelle séparation, noble ami, laisse dans le consternation et le deuil, tes pauvres parents et nous tous, tes condisciples et tes amis à qui tu étais si cher.

Mais notre foi chrétienne puisée dans nos familles et près de nos vénérés Maîtres, nous dit qu'un jour nous te reverrons au ciel. Déjà nous aimons à te contempler au milieu des anges, couronné de l'auréole des Vierges. Oh ! nous t'en conjurons, intercède pour tous ceux qui te pleurent. Obtiens-nous fidélité aux enseignements de la religion, et qu'à ton exemple nous soyons toujours dans nos familles des fils soumis, des enfants affectueux et reconnaissants.

Adieu, cher ami Jean, on plutôt au revoir au suprême rendez-vous ; au revoir, dans le sein du Dieu !

— Lundi a eu lieu en l'église Saint-Sauveur, à **LILLE**, les funérailles de **Mme Pouillard**, mère du colonel, chef de la 1re légion de gendarmerie.

Le deuil était conduit par les trois fils de la défunte, le colonel Albert Pouillard, le lieutenant Maurice Pouillard, du 119e d'infanterie, et M. Paul Pouillard, que suivaient toute les commandants et capitaines de la légion.

Dans la nombreuse assistance nous remarquons le général commandant la cavalerie, les colonel et lieutenant-colonel du 19e chasseurs, le commandant de Féreudy, M. le président Dassonville et les membres du parquet, M. Vivier des Vallons, M. Le Gley, conseiller général ; M. Gruson, inspecteur général des ponts et chausséées ; des officiers des régiments de la garnison et les gendarmes de Lille et des environs.

Après le service, le corps a été transporté à la gare, l'inhumation ayant lieu à Saint-Quentin.

— Samedi, à neuf heures, ont eu lieu en l'église de **COMINES-FRANCE**, les funérailles de **M. Jean-Baptiste Mille**, membre de la Société chorale dont il était le doyen.

Dans l'assistance nombreuse, on remarquait la Société chorale, ainsi qu'une société d'arbalétriers, dont le défunt faisait partie.

Le corps était porté par les membres de la Société d'arbalétrier, et les coins du poêle tenus par MM. Alfred Delrue, Adolphe Lutun, Alfred Ghesquière, Emile Fresnoy.

Une croix en perles avait été offerte par la Société chorale, portant sur un large ruban « Regrets ».

— Hier lundi après-midi, au milieu d'une foule exceptionnellement considérable, ont été célébrées en l'église de **WAZIERS**, les funérailles de l'infortuné **Henri Molinier**, décédé accidentellement samedi dernier en gare de Douai.

Les employés de la Compagnie du Nord, portant une superbe couronne, accompagnaient leur ami jusqu'à sa dernière demeure.

La *Fanfare de Waziers*, dont le défunt était membre honoraire, assistait également à la cérémonie.

Nous recommandons aux prières l'âme des défunts et offrons à leur famille nos chrétiennes condoléances.

— Lundi matin, a été célébré, en l'église de la Croix Rouge, à **TOURCOING**, le mariage de **M. Chochois**, gendarme, avec **Mlle Noémie Pierron**, fille de M. Pierron, maréchal des logis de gendarmerie. Les témoins pour le marié étaient MM. Siméon Chochois, son frère, et Alfred Bret, ami ; pour la mariée MM. Longuépée, cultivateur à Garvin, et Victor Florent, tonnelier, à Habercq, ses oncles.

Encore un escroc à Lille

Après Armour et différents personnages de moindre importance voici que le parquet a encore à s'occuper d'une nouvelle affaire d'escroquerie.

L'inculpé qui a pris la fuite s'était donné comme un sieur Guilleume, 50 ans, directeur de l'exposition canine de Tourcoing, décoré de l'Ordre de Bolvisr et autres ordres exotiques.

M. Nicolas, Place de la Gare, 11, lui livra pour 1127 fr. de champagne.

M. Thiry, propriétaire de l'Hôtel de Bruxelles et de Tournai réclame 510 francs ; M. Merlin, loueur de voitures, a hélaé à l'œil le dit Guillaume ; M. Delmerre-Duber, imprimeur, rue Mercier, a fourni des imprimés, et finalement sa propriétaire, Mme Neuve-Candelet, attend encore les 212 francs qu'il doit pour la location de son appartement, 25, rue des Stations.

M. Coupillaud, juge d'instruction, a lancé des mandats d'arrêt dans toutes les directions. Retrouvera-t-il Guillaume ? Espérons-le.

Un déraillement à Hellemmes

Lundi soir, vers 6 h. 1/2, un wagon vide d'un train de marchandises a déraillé au passage à niveau d'Hellemmes, sur la ligne de Baisieux.

Les voies ont été obstruées pendant deux heures. Aucun accident. Bon nombre de voyageurs ont de ce fait subi un retard considérable. Ils n'en étaient pas plus contents... au contraire.

La mort mystérieuse d'Annœullin

M. Carré de Melberg, accompagné de son greffier M. Flahaut et de M. Duthilleul, médecin-légiste, s'est rendu à Annœullin lundi matin.

Le docteur Duthilleul a fait l'autopsie du malheureux Boury.

Les constatations médicales ont trouvé que le mioeur avait succombé à une fluxion de poitrine.

Donc pas de crime.

Cependant l'enquête du juge d'instruction ayant démontré que Boury avait été victime d'une agression le 5 décembre, quatre individus seront poursuivis pour violences.

Cambriolage de la Société Générale
A TOURCOING

M. Delalé vient de clore son instruction.

Le père Feveere et son fils sont renvoyés devant la Cour d'assises, sous l'inculpation de tentative de vol avec violences.

La peine maxima consiste en travaux forcés à perpétuité.

La femme Feveere, un moment compromise, est l'objet d'une ordonnance de non-lieu.

Les assassins de la marinière
A DUNKERQUE

Van den Bogaert et Swaervaegen ont, de nouveau comparu devant M. le juge d'instruction, hier lundi, à 2 h. 1/2. Ils furent amenés au Palais de Justice en voiture cellulaire.

Plus de 150 curieux stationnaient les assassins qui, malgré la présence de douze agents, reçurent une foie de plus force horions.

On a confronté les deux bandits pour établir leur responsabilité respective. Bien entendu, tout en reconnaissant avoir commis le crime à deux, ils se chargent réciproquement.

M. Ruyssen ayant démontré que la mort était due à la strangulation, les assassins sont aussi coupables l'un que l'autre, car ils ont avoué avoir serré tous deux la corde de jute.

La confrontation a duré jusqu'au soir. Le départ fut encore très mouvementé.

TENTATIVE DE SUICIDE
à Dunkerque

Une fillette âgée de 15 ans, Marie L...., 42, rue Caumartin, grondée par son père dimanche soir, voulut en finir avec l'existence lundi matin.

A 8 h. 1/2, elle se précipita dans le canal de la Cunette, esplanade Jean-Bart.

Un courageux sauveteur, M. Eugène Klein, se jeta à son secours et la retira malgré elle, au prix des plus grands dangers.

La jeune désespérée se débattait vivement en disant : « Laissez-moi, je veux mourir. »

Ramenée chez elle, toute transie, cette malheureuse enfant a promis de ne plus recommencer.

LE DRAME DE PETITE-SYNTHE

Le permis d'inhumer ayant été envoyé lundi par le procureur de la République, Amédée Dewintre, le jeune voleur de poules tué d'un coup de feu tiré par le cultivateur Derley, a été enterré hier après-midi. Quelques curieux y assistaient.

Les nouveaux renseignements sur Dewintre nous montrent que c'était un garnement de la pire espèce.

On est sur la trace des deux autres maraudeurs qui faisaient partie de l'expédition.

DANS LA CHAMBRE DU MALADE
Par le Chanoine S. Decorne

« C'est un livre bien excellent que j'ai l'honneur et le bonheur de présenter au public. Et je commence par déclarer, qu'en ayant lu plusieurs, signés des plus beaux noms, je n'en connais pas de plus complet, ni de meilleur que celui-là, sur le sujet de la sanctification de la maladie.

« Je l'ai lu tout entier d'un bout à l'autre, et presque tout d'un trait. J'en avais commencé la lecture par devoir, puisque j'avais accepté d'en écrire la préface ; je l'ai continuée par entraînement d'esprit et de cœur, ne l'interrompant par instants que pour en savourer à loisir la douceur et le bienfait. »

(Extrait de la préface de Mgr Baunard).

Se trouve à la *Croix du Nord*, 15, rue d'Angleterre, Lille. Prix : 3 fr. ; par la poste 3 fr. 75.

Conseil Général du Nord

Séance extraordinaire du 9 janvier 1905

LE BOULEVARD
Lille-Roubaix-Tourcoing

La séance n'a pas d'autre objet. Il s'agit de savoir si l'assemblée départementale continuera sa confiance à M. Mongy, concessionnaire des tramways sur le boulevard, lequel en retour versera une indemnité de deux millions, ou bien si elle acceptera les propositions d'autres sociétés de tramways, qui font des offres autant et plus avantageuses.

M. Evrard Eliez préside. Il a à sa droite M. Vincent, préfet, à sa gauche M. Davaine secrétaire. M. Guillain, rapporteur, se tient à côté de M. Davaine.

A cause de travaux dans la salle habituelle des séances, la réunion a lieu au rez-de-chaussée de la préfecture, dans la salle affectée au conseil de révision.

L'appel nominal constate l'absence de MM. Darche, Flévet, Martinet, Godia, Dransart, Moeneclaey, Degroote, Massoa-Beau, Ryckewaert et Vondame, qui se sont excusés.

M. Guillain prend alors la parole pour la lecture de son rapport qui est tout l'exposé de la question.

LE RAPPORT DE M. GUILLAIN

Au mois d'août dernier, dit en substance le rapporteur, le Conseil général a consenti que M. Mongy n'avait pas constitué sa société d'exploitation des tramways et que, sur 400 000 francs réclamés par la convention qu'il avait passée avec le département, 105.000 seulement avaient été versés. Le préfet estimait que, pour ne pas compromettre l'œuvre entreprise par le Conseil général, un délai supplémentaire pourrait être accordé à M. Mongy. Il ajoutait, de plus, que M. Mongy, demandait à effectuer le versement de deux millions par annuités, au lieu de faire un versement en trois termes rapprochés.

Les 4e et 5e bureaux furent constitués en Commission spéciale, qui se montra favorable aux propositions du préfet.

Les pourparlers de M. Mongy ayant abouti, un avenant fut présenté le 10 décembre à la convention primitive. Des modifications étaient apportées à quatre des articles et se traduisaient par la reconnaissance des annuités. M. Mongy versait quelques jours après 295 000 francs à la Trésorerie générale pour former les 400.000 fr. de garantie. Il annonçait également que l'Union des tramways, représentée par M. Ryndzunski, consentait à entreprendre les travaux et se constituerait, dans un délai de trois mois, en une société française d'exploitation.

Sur ces entrefaites, trois autres sociétés se posèrent en concurrentes de la Société Moogy : l'Union anversoise, la Compagnie des tramways électriques de Lille et de la banlieue, la Compagnie Nouvelle des tramways électriques de Roubaix-Tourcoing.

La Commission amena chacun de ces trois derniers groupes à formuler les propositions, les conduisant jusqu'aux limites extrêmes qu'elle pouvait en obtenir.

L'Union anversoise

La Compagnie *l'Union anversoise* fut écartée *de plano*, parce que ses propositions étaient trop complexes, trop nouvelles, et que, si on s'y arrêtait, un temps précieux devait être dépensé aux études que ces projet comportait. Elle plaçait en outre le département devant des impossibilités ou tout au moins devant de grosses difficultés. Pour n'en citer qu'une, le boulevard devait aboutir à la place du Théâtre, à Lille. Or, c'était prévoir la création d'une artère nouvelle et envisager une grande opération de voirie qui regardait la ville de Lille et ne concernait en rien le département.

La Commission départementale propose aujourd'hui de s'en tenir au texte d'une lettre remise par M. Mongy le 8 janvier, laquelle annule le projet d'avenant du 10 décembre.

Le dernier projet Mongy

Je m'engage, dit M. Mongy, à présenter au Conseil général, avant le 1er mai prochain, une Société anonyme régulièrement et définitivement constituée dans des conditions telles que le Conseil général et le Gouvernement puissent admettre la substitution de cette Société à ma personne dans les droits et obligations résultant du décret du 22 février 1904.

Je déclare, en outre, prendre l'engagement d'apporter aux statuts de cette Société les modifications qui me seraient demandées à la suite de cette présentation, soit par le Conseil général, soit par le Conseil d'Etat, comme condition nécessaire de la substitution.

2° Je ne demande aucune modification à la convention ou au cahier des charges annexé au décret du 22 février 1904, étant entendu toutefois :

A. — Que le terme (1er octobre 1905) assigné au département pour me mettre en mesure de pouvoir commencer les travaux de construction des lignes projetées sur les deux branches du boulevard, se trouve, de mon plein consentement, et en raison des prorogations gracieuses qui m'ont été accordées par le Conseil général, reporté au 1er mai 1907.

B. — Que le délai de 6 mois, qui m'est imparti par l'article 3 du cahier des charges pour présenter mes projets d'exécution, aura pour point de départ non plus la date du décret déclaratif d'utilité publique, mais le date de la délibération du conseil général qui approuvera les propositions de la présente lettre ;

C. — Que les termes du versement de la subvention de 2.000.000 seront modifiés conformément au paragraphe 4° ci-après ;

3° A partir de la date de la délibération du Conseil général, approuvant les propositions de la présente lettre, le cautionnement de 500.000 fr. que j'ai versé à la caisse départementale (auxquels 105.000 fr. primitivement versés par moi, en 1903, 295.000 fr. versés pour mon compte, le 21 décembre 1904 par la société l'Union des Tramways, et 100 000 fr. versés aujourd'hui même pour mon compte par cette même société) appartiendra, d'une manière définitive au département, à titre d'acompte sur la subvention

---

FEUILLETON N° 32

Cœurs de Héros
(Garcia Moreno et ses amis)

Par ROBERT DE ROBUR et PONS D'ORTODO

CHAPITRE X

Sur la chemin de la victoire

De retour à Quito, Garcia Moreno se mit sans retard à préparer l'expédition contre Franco. Celui-ci affichait impudemment son alliance avec le président Castilla et le but qu'il poursuivait : le morcellement du territoire de l'Equateur.

Six mille Péruviens venaient de débarquer à Guayaquil pour prêter main forte au général traître à sa patrie.

Cependant, pour avoir l'air de mettre le droit de leur côté et donner un prétexte plausible aux hostilités qu'ils brûlaient de commencer, Franco et Castilla proposèrent au gouvernement de Quito une conférence destinée à délimiter la frontière entre l'Equateur et le Pérou. Ils espéraient voir leur proposition repoussée.

Mais Garcia Moreno, avant d'entreprendre la lutte, voulait épuiser tous les moyens de conciliation, il accepta la conférence.

Avilez et Gomez de la Torre, ses deux associés dans le triumvirat, furent envoyés de Guayaquil avec pleins pouvoirs pour traiter, mais sous le réserve expresse de ne compromettre en rien l'intégrité du territoire ni l'indépendance du pays.

Olivarès et Taillade furent chargés par Don Gabriel d'accompagner les deux négociateurs pour les aider dans cette mission délicate.

Le 1er janvier 1890, un projet de convention fut arrêté entre les représentants des gouvernements de Quito et de Guayaquil. Il y était stipulé que ce dernier, chargé en cette circonstance de représailles, tout l'Equateur, ne pouvait en céder ni annexer la moindre parcelle de territoire à une puissance quelconque, et cela sous n'importe quel prétexte. En outre, les démarcations des frontières tracées antérieurement resteraient jusqu'à nouvel ordre obligatoires pour le Pérou et l'Equateur et les terrains en litige, à l'orient des Cordillères, dans le Napo, seraient déclarés neutres jusqu'à la sentence d'un tribunal arbitral choisi pour examiner la question.

Franco, poussé par Castilla et rendu furieux par la clause restrictive insérée dans la convention, refusa de ratifier cet arrangement. Il accusa Avilez et Gomez de la Torre d'avoir tendu un piège à ses négociateurs. Il les fit jeter en prison et mettre au secret.

A cette nouvelle Taillade et Olivarès se rendirent chez le général pour intervenir en faveur de leurs amis et réclamer leur liberté.

— Ils l'auront, répondit Franco d'un ton rude, s'ils battent dans la convulsion la clause relative à la défense d'aliénation du territoire.

— Général, c'est impossible.

— Comment ! Impossible ! s'écria Franco avec colère.

— Avilez et Gomez de la Torre, en acceptant leur mission, ont promis de ne signer aucun pacte de nature à aliéner la moindre parcelle du territoire.

— Que m'importe ! reprit brusquement le général. Cette clause me gêne. Je veux qu'elle disparaisse, sinon...

— Vous n'avez pas le droit, répliqua Taillade, d'emprisonner des envoyés que leur mission rend inviolables.

— Je n'ai pas le droit, moi, de jeter en prison qui me plaît ? Jactez en tout cas qu'il ne me prenne pas cette envie ! Vous auriez vite rejoint ceux pour qui vous veniez intercéder.

— Alors, général, vous refusez de rendre la liberté à Avilez et à Gomez de la Torre ?

— Oui ! Je refuse jusqu'à ce qu'ils soient revenus sur leur première détision. S'ils s'obstinent, ils sauront qui sera le plus fort, d'eux ou de moi. J'ai à ma disposition une armée, la forteresse de Guayaquil, et l'escadre du président Castilla. Souvenez-vous en !...

Je vous autorise à rendre visite à vos amis. Allez et dites-leur que je suis prêt à gravir les Cordillères et à marcher sur Quito.

Nous verrons, ajouta Franco avec dédain, si les vaincus de Tumbuco seront me barrer le chemin !

Olivarès et Taillade portèrent à Avilez et à Gomez de la Torre l'ultimatum du général. Les deux envoyés du gouvernement de Quito se refusèrent noblement à outre-passer leurs pouvoirs.

— Qu'importe la prison et la mort, déclarèrent-ils, si l'honneur est sauf !

— Nous vous rencherons des mains de ce misérable Franco, leur dit Taillade. Cette violation du droit intéresse le représentante de toutes les puissances étrangères. Du moment que l'on méprise en vous l'immunité diplomatique, votre cause devient la leur. Nous allons les voir de ce pas.

Ce qu'avaient prévu Taillade et Olivarès se réalisa. Le chargé d'affaires de la Grande-Bretagne fit des observations sur l'arrestation illégale des envoyés de Quito et demanda leur élargissement.

Franco, voulant éviter des difficultés avec l'Angleterre, délivra à contre-cœur des passeports à Avilez et à Gomez de la Torre ; mais il leur intima l'ordre de quitter Gueyequil dans les six heures.

Avant de partir, Avilez et Gomez de la Torre en diplomates avisés, rédigèrent une protestation énergique et la remirent au chargé d'affaires de la Grande-Bretagne. Dans cette pièce ils répondaient aux menaces de Franco et déclinaient la responsabilité d'une guerre qui allait diviser les forces de l'Equateur en présence de l'étranger.

Aussitôt après le retour de ses négociateurs à Quito, Garcia Moreno voyant que, malgré tous ses efforts, la guerre civile devenait inévitable, lança au peuple cette proclamation.

« Aux armes ! fils de l'Equateur ! Aux « armes pour la défense de l'honneur et de « l'intégrité de la patrie ! Union et confiance « dans l'issue de la guerre !... La Provi« dence nous protège et les peuples améri« cains, nos frères, regarderont d'un œil « sympathique la lutte que nous allons en« prendre ».

Puis Garcia Moreno courut prendre le commandement des troupes au camp de Guarala.

Olivarès et Taillade vinrent le rejoindre quelques jours après. Il se mirent sous ses ordres en qualité d'officiers d'ordonnance.

— Avez vous quelques renseignements sur la mise en marche de l'armée de Franco demanda Olivarès à Don Gabriel en le rejoignant.

— J'ai appris qu'un de ses lieutenants, le colonel Léon, gravissait les Cordillères avec un millier d'hommes. Il est arrivé au village de Piscurco et cherche à combiner son action avec le commandant Zerda qui est dans la ville de Cuenca, soulevée contre nous. Ils espèrent tous deux me prendre entre deux feux.

— Il faut les prévenir.

— Evidemment ! Aussi j'attaquerai le colonel Léon dès demain matin. Je ne veux pas lui laisser le temps de recevoir des renforts de Guayaquil.

Le lendemain de grand matin, la petite armée du gouvernement de Quito quitta, malgré une pluie diluvienne, le camp de Gueranda et se présenta devant les hauteurs de Piscurco.

— En avant ! mes amis, crie Garcia Moreno à ses soldats.

Il s'élança le premier à l'assaut des retranchements. A sa suite les recrues firent vaillamment leur devoir, mais l'ennemi s'était si fortement établi qu'il fut impossible de le déloger.

Devant ce premier échec, Garcia Moreno ne voulut pas s'exposer à un désastre semblable à celui de Tumboco. Il réunit les chefs à la hâte et leur dit :

— Le colonel Léon s'est retranché dans une position trop forte. Nous ne pouvons le déloger par une attaque de front, qu'en risquant des pertes considérables. Nous allons le tourner et tomber sur son arrière-garde.

Vous, colonel Davallos, vous resterez devant Piscurco avec plusieurs compagnies d'infanterie et un escadron de cavalerie. Vous masquerez, en continuant la fusillade la manœuvre que je vais exécuter.

— C'est bien, général ! dit le colonel Davallos.

— Quant à moi, je vais prendre sur la droite et me jeter dans le chemin de l'hacienda de Yequi pour parvenir sur les derrières de l'ennemi, Olivarès et Taillade vous venez avec moi.

(A suivre).

CHOCOLAT D'AIGUEBELLE
PUR CACAO ET SUCRE
Fabriqué par les P.P. TRAPPISTES, d'Aiguebelle (Drôme)
Dépôt : J. GITTAUD, 74, Rue Nationale, LILLE